



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

## Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Commission permanente de la  
démocratie et des droits de l'homme

C-III/140/4-Inf.1  
11 mars 2019

### Débat sur le suivi des précédentes résolutions de l'UIP

Lundi, 8 avril 2019 (9 h 30 – 12 h 30)  
Salwa 2, Sheraton Convention Center

#### Note d'orientation

La Commission examinera la manière dont les Membres de l'UIP ont donné suite à trois résolutions adoptées par l'UIP ces dernières années. En s'appuyant sur les enseignements que ces trois instruments ont permis de tirer, la Commission élargira le débat pour s'intéresser aux mesures que les parlements peuvent prendre pour lutter contre la désinformation et les "fake news", un phénomène mondial ayant des retombées importantes sur les politiques nationales.

La session sera divisée en deux parties :

#### **Partie 1 : Témoignages et bonnes pratiques des parlements nationaux**

La partie 1 mettra l'accent sur les bonnes pratiques appliquées dans le cadre du suivi des résolutions suivantes :

- 2015 [La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles](#)
- 2013 [Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie](#)
- 2009 [La liberté d'expression et le droit à l'information](#).

Les résolutions de 2009, 2013 et 2015 prévoient de nombreuses recommandations en matière d'action parlementaire. Les parlements sont invités à faire le point sur les activités spécifiques qu'ils ont menées dans les domaines concernés et qui auraient consisté, par exemple, à adopter des lois, à mener des enquêtes de commission et à formuler des questions à l'intention des ministres.

Les parlements sont invités à soumettre de brefs exemples de mesures de suivi en utilisant [le formulaire en ligne](#) avant le 22 mars 2019. Les parlements sont priés de préciser à quelle résolution et, dans la mesure du possible, à quels paragraphes de la résolution se rapportent leurs mesures de suivi. Les retombées de celles-ci sont particulièrement intéressantes, car elles permettent de déterminer ce que ces mesures ont permis de changer. Une compilation des exemples de mesures de suivi sera diffusée à la session de la Commission pendant l'Assemblée de l'UIP.

Au cours de cette première partie, les parlements auront l'occasion de faire connaître des exemples de bonnes pratiques en matière de mesures de suivi. Pour que le plus grand nombre possible de membres puissent prendre la parole, ces interventions devront être limitées à trois minutes.

Les informations recueillies grâce aux contributions en ligne et au cours du débat serviront de base en vue de l'élaboration d'un rapport sur les bonnes pratiques parlementaires en matière de suivi des résolutions concernées.

## **Partie 2 : Audition d'experts sur les mesures parlementaires visant à lutter contre la désinformation et les "fake news"**

L'un des défis majeurs apparus depuis l'adoption des résolutions susmentionnées est celui de la désinformation en ligne et des "fake news". La désinformation peut nuire à la démocratie en réduisant la confiance accordée au monde politique, en favorisant les théories du complot plutôt qu'un débat rationnel, et peut-être même en influençant les résultats électoraux. C'est le fil conducteur qui relie les thèmes des trois résolutions, qui portent sur la liberté d'expression, l'engagement des citoyens et la vie privée à l'ère numérique.

Reconnaissant l'importance de la menace, deux événements récents de l'UIP ont consacré des débats à la désinformation et aux "fake news". Lors de la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en octobre 2018, les intervenants n'étaient pas d'accord sur la question de savoir s'il fallait réglementer les "fake news" et la désinformation, mais sont convenus que les citoyens, en particulier les jeunes, devaient être encouragés à avoir un regard plus critique sur l'information et ses sources. Lors de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement en décembre 2018, la question de la liberté de parole et de la liberté d'expression a été soulevée. Comment gérer les "fake news" et protéger les opinions d'autrui, notamment celles des minorités ou de l'opposition politique ? Il se peut que les mesures de réglementation tardent à venir, mais les parlements doivent s'assurer qu'ils comprennent bien la situation avant d'agir. Il est possible que la législation ait des conséquences négatives sur la liberté d'expression ou fasse taire ceux qui formulent des critiques.

La deuxième partie de la session de la Commission s'appuiera sur ces discussions initiales pour commencer à recenser les mesures spécifiques que les parlements et les parlementaires peuvent prendre pour lutter contre le phénomène en question. Ces travaux s'enrichiront de l'expérience et des enseignements tirés suites à la mise en œuvre des résolutions examinées durant la première partie de la session de la Commission.

La session sera organisée sous la forme d'une "audition d'experts", similaire d'une certaine manière à une audition parlementaire. Des experts aux profils professionnels différents seront invités à prononcer des discours liminaires. Les parlementaires pourront ensuite leur poser des questions. Ce processus de questions-réponses devrait conduire au recensement de mesures spécifiques qui pourraient être prises par les parlementaires et les parlements.

Les informations recueillies au cours de cette session seront communiquées aux parlements dans un rapport sur les formes d'action parlementaire possibles pour la lutte contre la désinformation et les "fake news".